

# La maison des associations à votre service

La Ville de Saint-Paul-lès-Dax a souhaité proposer un équipement fonctionnel destiné aux associations saint-pauloises.

Cette Maison des Associations a pour vocation d'être un lieu de ressource en direction des associations de Saint-Paul-lès-Dax ou partenaires de la Ville, et d'offrir des services.



façon suivante :

- 1 hall d'accueil et d'information
- 1 bureau
- 5 salles de réunion
- 1 bureau de permanence

Les associations accueillies peuvent bénéficier, selon les modalités ci-dessous définies, de divers services ou prestations.

- Accueil, orientation, renseignements, secrétariat (strictement réservé aux associations saint-pauloises, utilisable pendant les heures d'ouverture du secrétariat), presse, revues
- Prêt de salles de réunion
- Service photocopies (dans certaines conditions d'utilisation)
- Mise à disposition de casiers
- Boîtes aux lettres et domiciliation : les

associations qui en feront la demande pourraient avoir leur siège social à la Maison des Associations.

- Casiers : les associations peuvent bénéficier d'un casier pour entreposer du petit matériel. Les associations sont seules responsables de ce qui est entreposé dans le casier.

La Maison des Associations est un lieu privilégié et un outil de travail mis à disposition des associations locales. Les modalités d'utilisation des locaux et des services ainsi que les horaires d'ouverture et de permanence seront prochainement définis dans un règlement.

**Vous êtes une association st-pauloise,** La Maison des Associations se structure de la **vous êtes intéressés par les services de la maison des associations?**

écrivez-nous: [webmaster@st-paul-les-dax.fr](mailto:webmaster@st-paul-les-dax.fr)